

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 MAI 2011
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE ONZE, le NEUF du mois de MAI à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 avril 2011.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOCH, DROUIN (à partir du point 1.2) WATRIN, MATELIC, MULLER (à partir du point 2.5), CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, ARGUELLO et SCHWEIZER.

Membre ayant donné procuration : M. PIERON à M. WATRIN

Absent excusé : MM. DROUIN (au point 1.1) et MULLER (du point 1.1 au point 2.4 inclus)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, Mme D'AMATO et Mlle LOUIS.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de retirer les points suivant de l'ordre du jour :

1.4 – Bâtiment d'accueil d'entreprises – Avenant aux baux de location

4.2 – Construction d'une structure multi-accueil à Marange-Silvange – Cession d'un terrain

4.3 – Construction d'une structure multi-accueil à Sainte Marie aux Chênes – Cession d'un terrain

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de rajouter les points suivant à l'ordre du jour :

6.1 – Présentation de l'analyse de la dette de la Communauté de Communes

6.2 – Communication du projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet lors de la réunion de la CDCI du 28 avril 2011

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que les points **1.4, 4.2, 4.3**, soient retirés de l'ordre du jour et que les points **6.2 et 6.3** soient rajouté à l'ordre du jour

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB 2011-33 - PAC Belle Fontaine - Cession d'un terrain à la société « Thermimat » - Compromis de vente

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CEDE à la société THERMIMAT la parcelle cadastrée comme suit :
BAN DE CLOUANGE
Section n° 4 parcelle n° 96 d'une superficie de 1809 m²
Section n°5 parcelle n° 182 d'une superficie de 980 m²

- FIXE le prix de cette cession à 23 € HT le m² conformément à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 1er juillet 2010,

- et AUTORISE le Président à signer le nouveau compromis ainsi que l'acte de vente passer à cet effet avec la Société THERMIMAT ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont il restera solidaire.

1.2 DB 2011-34 - Développement économique – ZAC de Ramonville – devenir de la ZAC à l'issue des contraintes fixées par la DTA (directive territoriale d'aménagement)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de poursuivre le projet d'aménagement de la ZAC de Ramonville en prenant en compte les contraintes fixées par la DTA , à savoir, l'aménagement de deux espaces non contigus et sans possibilités de liaisons viaires.

1.3 DB 2011-35 - Développement économique – Parc d'Activités Communautaire « Moulin Neuf » – Lancement d'une étude prospective d'aménagement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE, dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités communautaire « Moulin Neuf », de lancer une étude préalable portant sur une esquisse d'aménagement afin de fixer les partis d'aménagement par secteur, identifier les réseaux viaires à développer, et, imaginer les espaces de transition.

- et CHOISIT la procédure adaptée comme procédure pour le choix d'un maître d'œuvre en charge de cette esquisse d'aménagement.

2. LOGEMENT – CADRE DE VIE

2.1 DB 2011-36 – Opération « Ravalement de façades » - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particulier dans le cadre de l'Opération « Ravalement de façades » pour un montant total de 2 745 € TTC.

2.2 DB 2011-37 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Versement de subventions.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particulier dans le cadre de «l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)» pour un montant total de 2 794,30 € TTC.

2.3 DB 2011-38 - Opération « Ravalement de façades » - Extension de périmètre

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'étendre le périmètre d'éligibilité aux subventions « ravalement de façades » : du 46 au 57 rue de la Tour à ROMBAS.

2.4 DB 2011-39 – Opération « Ravelement de façades » - Extension de périmètre

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'étendre le périmètre d'éligibilité aux subventions « ravalement de façades » à la totalité de la rue des Forges à MOYEUVE GRANDE.

2.5 DB 2011-40 –Réalisation d'un projet de mise en valeur des coteaux de Vitry-sur-Orne à Rosselange – Convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la mise en valeur des vergers situés entre Vitry Sur Orne et Rosselange en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux
- DECIDE de passer, à cet effet, une convention de partenariat avec cette association
- AUTORISE le Président à signer cette convention
- et FIXE le montant de la participation financière pour la mise en œuvre de ce projet à 8 000,00€.

2.6 DB 2011-41 - Entretien des chemins pédestres sur le périmètre communautaire - Convention de partenariat avec le Club Vosgien de la Vallée de l'Orne

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier au Club Vosgien de la Vallée de l'Orne l'entretien des chemins pédestres situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
- FIXE la rémunération à verser au Club Vosgien de la Vallée de l'Orne pour cette prestation à 22,00 € par kilomètre
- et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet avec cette association

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE.

3.1 DB 2011-42 – Convention de partenariat avec l'AGURAM

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de poursuivre le partenariat entre la CCPOM et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
- ADOPTE le programme partenarial 2011 à savoir :
 - Réalisation de l'observatoire du logement N°6,
 - Mise en place et réalisation d'un tableau de bord économique,
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLH,
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement
- FIXE la participation financière à verser par la CCPOM dans le cadre de ce partenariat à 65 000,00€

4. PETITE ENFANCE

4.1 DB 2011-43 - Construction de structures multi-accueil sur le territoire communautaire – Validation des avant-projets définitifs

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE les avant-projets définitifs des structures multi-accueil pour la petite enfance de Marange-Silvange, Clouange (Vallée de l'Orne), et Sainte Marie aux Chênes (Le Plateau).

4.2 DB 2011-44 - Construction de structures multi accueil - Acquisition du mobilier et du matériel - Choix de la procédure

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT la procédure d'accord cadre pour les acquisitions mobilières des structures multi-accueil d'Amnéville, Marange-Silvange, Clouange (Vallée de l'Orne), et Sainte Marie aux Chênes (Le Plateau).

4.3 DB 2011-45 - Marché pour la construction d'une structure multi-accueil à Amnéville – Lot n°6 – Attribution du marché à la suite de la défaillance de l'entreprise attributaire – Nouveau titulaire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la défaillance de l'entreprise NESPOLA, attributaire du lot n°6 : Cloisons – Plâtrerie – Faux plafond, pour la construction d'une structure multi-accueil à Amnéville
- RETIENT pour le Lot n°6 : Cloisons-plâtrerie-faux plafond, l'entreprise LEG SAS 14, rue de Poitiers – 57970 YUTZ, suivante dans l'ordre de classement établi par le maître d'œuvre, et ce, pour un montant de 130 000 € HT soit 155 480,00 € TTC.
- AUTORISE le Président à signer le marché à passer avec cette entreprise.

5. ADMINISTRATION GENERAL – PERSONNEL

5.1 DB 2011-46 - Création d'un poste d'attaché territorial

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PROCEDE à la création d'un emploi d'attaché territorial au tableau des emplois, à compter du 1^{er} juin 2011
- DECIDE de compléter le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS

Grade ou emploi	Catégorie	Nombre d'emplois créés		Observations
		Temps complet	Temps non complet	
TITULAIRES ou STAGIAIRES				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	-	
TOTAL :		1		

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Présentation de l'analyse de la dette de la Communauté de Communes

6.2 Communication du projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet lors de la réunion de la CDCI du 28 avril 2011.

7. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/04/2011
- Tableau de bord financier au 30/04/2011
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/03/2010
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/04/2011
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 30/04/2011
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/04/2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Rombas, le 12 mai 2011

Affiché le 17/05/2011

Le Président



Lionel Fournier